

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
PRÈS LE TRIBUNAL DE POLICE DE
TROYES
18, Rue DES GAYETTES
10026 TROYES CEDEX

L'Officier du Ministère Public

à

Maître Allan SCHINAZI - Avocat à la Cour
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler : RO - PV

Référence : /

Maître,

En réponse à votre courrier dans lequel vous demandez à bénéficier d'une exonération pour une amende forfaitaire à l'encontre de votre client Monsieur :

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **031063** CONDUITE D'UN VEHICULE AVEC PORT A L'OREILLE D'UN DISPOSITIF SUSCEPTIBLE D'EMETTRE DU SON ART.R.412-6-1 AL.2 C.ROUTE. ART.R.412-6-1 AL.4. AL.5 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à

en date du 1

, par procès verbal n°

dressé par

, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

J'ai le plaisir de vous informer que le ministère public renonce à l'exercice des poursuites.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à TROYES CEDEX, le 20/10/2021

OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC

